

# Eglises

## Émerveillement

Apprends de l'émerveillement, cultive l'étonnement. Vis, aime, crois. Et, avec la grâce de Dieu, ne désespère jamais.

Tweet du pape François  
30 octobre 2017



## Mounier

Ce petit livre de poche qui vient de sortir chez Parole et Silence rassemble bien des extraits des œuvres d'Emmanuel Mounier. De quoi réveiller le chrétien endormi qui sommeille parfois. Un pur bonheur.

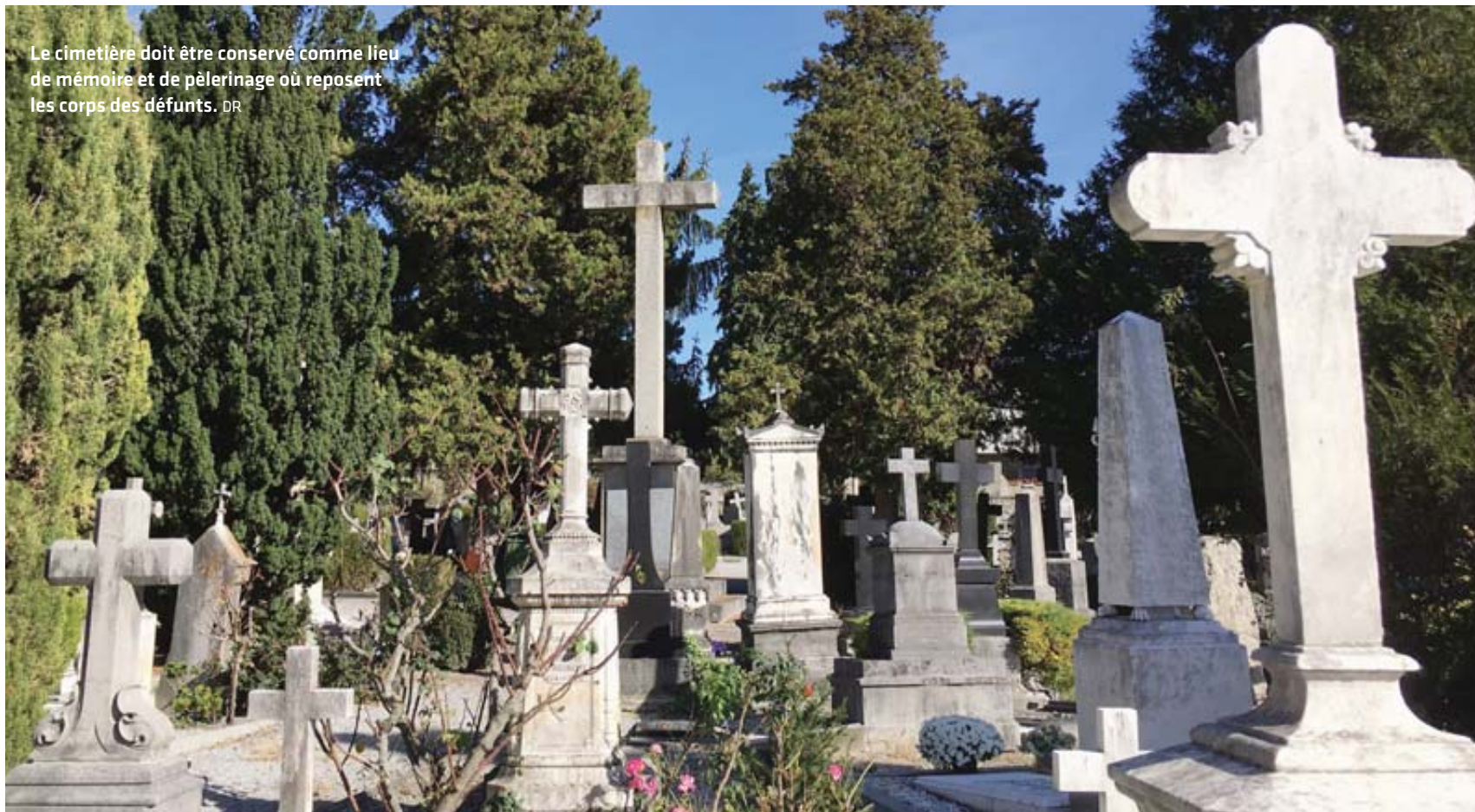


## À PROPOS

### Le pape surprend

Le pape François surprend. Le dimanche 1er octobre dernier, il a invité à manger avec lui des détenus. Cela s'est fait à l'intérieur de la basilique Saint-Petronio de Bologne. Les tables du repas ont été installées au milieu de l'église. Mais deux détenus napolitains en ont profité pour s'évader, se montrant ainsi bien peu reconnaissants envers le pape. Le pape François surprend aussi par sa volonté de décentraliser l'Église. Il veut donner plus de pouvoir aux conférences épiscopales nationales et renforcer la dimension de synodalité de l'Église. Pour prendre ses décisions, surtout pour réformer la curie, il s'entoure du «C 9», un conseil de neuf cardinaux. Le pape a encore surpris en donnant dans certains cas la permission de communier aux divorcés remariés (dans une note de son exhortation «Amoris Laetitia»). Il a convoqué à Rome pour octobre 2019 un synode spécial pour l'Amazonie. Selon le «Figaro», le pape estime que l'ordination d'hommes mariés et d'âge mûr, chrétiens profonds et engagés – on les appelle viri probati – doit maintenant être envisagée là où il n'y a pas de prêtre car «sans eucharistie il n'y a pas d'Église». Le 9 mars, il déclarait à «Die Zeit»: «Oui, nous devons réfléchir pour savoir si les viri probati sont une possibilité. Nous devons ensuite déterminer quel rôle ils peuvent jouer, notamment dans les communautés éloignées.»

VINCENT PELLEGRINI,  
JOURNALISTE



Le cimetière doit être conservé comme lieu de mémoire et de pèlerinage où reposent les corps des défunts. DR

## Ensemble, accompagner le deuil

**DIRECTIVES** Le conseil presbytéral du diocèse de Sion s'est penché sur la question de l'accompagnement des funérailles. De nouvelles directives pastorales en la matière viennent d'être promulguées par Mgr Jean-Marie Lovey.

### Une situation nouvelle

Notre société occidentale est caractérisée par un individualisme qui re-lègue souvent la spiritualité dans le registre de la sphère privée. La question du deuil n'échappe pas à cette évolution.

### Privatisation des rituels

Par choix personnel ou par souci de discrétion, on en vient toujours plus à «privatiser» les rituels des funérailles. De façon particulière, le nombre des obsèques «dans l'intimité» a considérablement augmenté ces dernières années, révélant une certaine tendance sociale à vouloir cacher ses émotions et affronter seul les épreuves de la vie. Par

ailleurs, des demandes très variées sont aujourd'hui formulées concernant les lieux des célébrations ou la destination des cendres du défunt.

### Les bienfaits de la communauté

Dans ce contexte, l'Église catholique entend rappeler les bienfaits d'une approche communautaire de la réalité du deuil. Déjà sur un plan social et humain, n'est-il pas reconfortant de pouvoir compter sur les témoignages de soutien et l'expression de la sympathie des proches? Les prêtres recueillent souvent les confidences de personnes endeuillées qui, après coup, expriment leur reconnaissance d'avoir été entourées et accompagnées lors

de ces moments à la fois redoutés et si importants. N'ayons pas peur de partager nos drames et nos tristesses à notre entourage: c'est peut-être le cadeau que nous pouvons leur faire de participer ainsi à ce deuil qui les touche aussi. Et que savons-nous des grâces reçues par la prière et l'intercession même des inconnus?

### Des orientations pratiques

Concrètement, le diocèse encourage donc vivement la célébration publique et communautaire des funérailles dans l'église paroissiale, avec le sacrement de l'eucharistie qui est nourriture de réconfort et d'espérance, communion réelle au

mystère pascal du Christ mort et ressuscité.

### Cimetière, lieu de mémoire

De même, le cimetière doit être conservé comme lieu de mémoire et de pèlerinage où reposent les corps des défunts. Enfin, les agents pastoraux sont invités à accompagner chaque famille et toute situation personnelle avec soin et discernement, puisqu'il n'est aucun lieu pastoral où une présence d'Église ne doive pas être souhaitée – surtout auprès des personnes touchées par l'épreuve et le deuil.

PIERRE-YVES MAILLARD,  
VICAIRE GÉNÉRAL

## PASTORALE

### Et la destination des cendres?

Dans le contexte de sa réflexion sur les rituels des funérailles (cf. article ci-dessus), le conseil presbytéral du diocèse de Sion a porté une attention particulière à une récente «Instruction» romaine sur la destination des corps et des cendres des défunts.

### Préférence pour l'inhumation

Tandis qu'il rappelle que la pratique de l'incinération n'est pas incompatible avec la foi chrétienne, ce document édité par la Congrégation pour la doctrine de la foi réaffirme la préférence pour l'inhumation des corps, «forme la plus idoine pour exprimer la foi et l'espérance dans la résurrection corporelle». Par ailleurs, le texte insiste sur la nécessité de conserver les restes



des défunts dans un lieu approprié (le cimetière), et de ne surtout pas les répartir en différents

endroits: «Si, pour des raisons légitimes, l'on opte pour l'incinération du corps, les cendres du défunt doivent être conservées normalement dans un lieu sacré, à savoir le cimetière. Les cendres ne peuvent être distribuées entre les différents cercles familiaux. La dispersion des cendres dans l'air, sur terre, dans l'eau ou de toute autre manière, n'est pas permise; il en est de même de la conservation des cendres issues de l'incinération dans des souvenirs, des bijoux ou d'autres objets.» Il s'agit là d'arguments issus de principes aussi bien théologiques que philosophiques (identité et unité corporelle de la personne humaine), et qui doivent orienter notre pratique pastorale. **PIERRE-YVES MAILLARD**

## MÉDITATION

### Faire ce que l'on dit

L'Évangile de ce dimanche rappelle que certains prédicateurs et enseignants de l'époque de Jésus étaient plutôt du genre «faites ce que je dis mais pas ce que je fais». Jésus dit, à leur sujet, dans le texte: «Ils attachent de pesants fardeaux, difficiles à porter, et ils en chargent les épaules des gens; mais eux-mêmes ne veulent pas les remuer du doigt.» (Mt 23,4 – trad. © AELF).

Les prédicateurs et enseignants d'aujourd'hui n'ont hélas pas tous évolué sur ce point. Il est d'ailleurs devenu proverbial, dans nos vallées, de dire – au sujet du curé ou du régent – «faites ce qu'il dit mais pas ce qu'il fait». Triste.

Et si, avant de critiquer l'autre (quel qu'il soit), on commençait par s'appliquer à nous-mêmes ce que nous espérons de lui? Et si, cette semaine, nos actes étaient en adéquation avec notre parole?

Quelle belle semaine nous pourrions vivre alors! Essayons...

ABBÉ VINCENT LAFARGUE

## MÉMENTO

• **«L'espoir de Yana».** Jeudi 9 novembre à 20 h 15 à la salle paroissiale Saint-Sigismond (Saint-Maurice), soirée témoignage sur les violences domestiques.

• **Vivre en couple.** Conférence d'E. Pitarelli vendredi 10 novembre à 20 h 15 à la Maison des jeunes (Monthey), week-end «Vivre et aimer» du 10 au 12 novembre à Montana, et parcours de quatre vendredis avec N. Reynard dès le 10 novembre à 19 h 30 à Sion (rue de la Dixence 23).